

1637 November 25.

A

SCHREIBEN VON [FOURIER] BEAT JAKOB ZURLAUBEN AN HPTM. [BEAT II.]  
ZURLAUBEN, "ESTANT MAYOR [=STABFUEHRER?] DE LA VILLE  
DE ZUG", ZUG

"nous avons receu vostre lettre par laquelle nous avons appris l'affection que vous avé pour nous [gemeint des weiter unten Genannten Kinder]<sup>1</sup> tous[c]hant ce que nostre pere [O s w a l d II. Zurlauben] nous a laisse par sa mort, Nous voudrions bein l'un ... [ou] l'autre mon frere [- neben Beat Jakob diente auch dessen Bruder Gardefährich O s w a l d III. Zurlauben in der Gardekompanie von H e i n r i c h I. Zurlauben -] et moy pouvoir aller au pays mays il nous est impossible de pouvoir avoir Congé de nos Cappitaines, Mais puis que il vous plaist nous Voulloir tant de bein que nous mander que sy nous n'y pouvons aller que Vous donnere ordre a nos affaires comme sj nous y estions en personne, Nous Vous Supplions de tout nostre pouvoir par la presente lettre que vous fassiez commes sj nous y estions en propre personne, et de donner bonnes ordres a tout et mesme de fayre notte de tout ce quy se trouvera dans la Mayson [- vermutlich ist damit das Haus zum Frieden in Zug gemeint, das in der Folge in den Besitz von Oswald III. Zurlauben überging -] tant meubles qu'autres chose et principalement de tous les papiers lesquels Vous prions tres humblement mettre en lieu de seurete soit dans un Coffre ou ailleurs affin qu'il n'j en ait point desgarré [- Familienarchiv! -], Nous Vous Supplions mettre un billet pour louer la dite Maison en attendant que nous serons de retour bref Nous Vous mettons toutes nos affaires entre les Mains Comme sy nous y estions en propre personne, et Vous donnons pouvoir de faire comme de vostre affaires mesme et en disposer selon ques trouveré bon Selon raison et la presente servira assé pour ce subiect, a laquelle i'ay appliqué mon cachet et seigne de mon seigne ordinaire autre chose nes Vous scaurions que mander pour le present sinon que nous tenons mon frere, et moy, la presente pour bein et deuement faicte, nous recommandant tres humblement a vous sans oublier Madamoiselle ma Cousine [M a r i a S a l o m e Zurlauben?] Vostre femme [Euphemia H o n e g g e r] et toute Vostre famille<sup>2</sup>, et tous nous amis du pais ...".

1) s. Meier/Zurlaubiana "Stammtafel" 862 unter 7.3.

2) s. ebenda 863 unter 7.5.

Original, mit Siegeln - AH 82, 143-144 - Blatt 144<sup>r</sup> leer